

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0711**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

AGENCE CLAVIS
26-28 rue de Londres
75009 PARIS

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020 : mars 2005**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les activités de / *for the activities of :*

SERVICES / SERVICES

précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *precisely described in the following technical annex :*

3-0711

et réalisées par un ou plusieurs des Site(s) listés dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Date de prise d'effet / *Granting date :* **01/03/2010**

Date de fin de validité / *Expiry date :* **28/02/2014**

Pour le Directeur Général et par délégation

On behalf of the General Director

La Responsable de Section,

The Section Manager,


Carole TOUSSAINT

Cette attestation peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle attestation annule et remplace toute attestation précédemment émise.

This certificate may be modified by Cofrac. In that case, the new certificate cancels and replaces the previously delivered.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*



Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0711

Organisme d'inspection accrédité :

AGENCE CLAVIS
26-28 rue de Londres
75009 PARIS

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 16 - SERVICES

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
16.1 - Tourisme	
<p>16.1.1 - Inspections relatives au classement des hôtels de tourisme</p> <p>Inspection des établissements ne nécessitant pas de visite mystère (de catégorie 1* à 3*)</p> <p>Inspection des établissements nécessitant une visite mystère (de catégorie 4* et 5*)</p>	<p>Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier</p> <p>Programme d'accréditation pour la réalisation des inspections de classement des établissements hôteliers - INS REF 20</p>

Section Inspection

Liste de(s) Site(s) concerné(s) par l'accréditation octroyée

SITE	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
Agence de PARIS	26-28 rue de Londres 75009 PARIS	06 26 19 62 41	

Date de prise d'effet : **01/03/2010**La Responsable de Section
The Section Manager


Carole TOUSSAINT

Cette annexe technique peut faire l'objet de modifications de la part du Cofrac et dans cette hypothèse, la nouvelle annexe technique annule et remplace toute annexe technique précédemment émise.